

Nissart et provençal dans l'académie : « Viéure drech »

vendredi 22 juin 2007 / "le Patriote"

<http://www.le-patriote.info/spip.php?article852>

Le nissart est-il une langue morte ? Sachant qu'une langue est dite vivante lorsque un seul locuteur la pratique, alors la réponse est non. Le nissart est-il une langue mourante : la réponse est oui. Il suffit pour cela d'observer l'évolution de sa pratique et le mépris dont ce dialecte de l'occitan fait l'objet au sein d'une institution qui est la seule, peut-être, à pouvoir pérenniser sa survie à l'heure actuelle : l'Education nationale. A ce sujet, la lecture des rapports des inspecteurs des Alpes-Maritimes de la fin du XIXe siècle est intéressante car en les calquant à la situation actuelle on s'aperçoit avec quelle rapidité l'Etat français, par le biais de sa politique des langues, a pu quasiment détruire en moins d'un siècle une langue pourtant millénaire.

Dans les années 1870, dans le département, 60 % des élèves ne parlent que le dialecte et l'on peut penser que la majeure partie d'entre eux vit dans les frontières de l'ancien Comté de Nice. Les inspecteurs d'académie notent que les élèves s'expriment continûment en niçois hors des salles de classes. Les statistiques de 1863 dénombrent même cinq établissements dispensant l'ensemble de leur cours en nissart ! Les textes de loi de l'Etat « monolingue » qu'est la France sont pourtant draconiens en ce qui concerne l'usage des langues régionales. Même si des voix comme celle de Jean Jaurès, par exemple, s'élèvent pour soutenir l'enseignement de la langue d'oc qui (et cela à été prouvé par la suite) facilite une pratique plus rapide des autres langues latines. Cette politique sera encore plus zélée dans le Comté de Nice du fait que, contrairement à l'ensemble des régions françaises, les trois-quarts des instituteurs ne sont pas issus du département car peu après l'annexion, 75 % des maîtres d'écoles niçois, ne maîtrisant souvent que l'italien comme langue écrite, furent recalés. Il fallut donc les remplacer par des éléments exogènes porteurs de la culture dominante. A titre d'exemple, on pourrait évoquer le cas de l'inspecteur Channal qui exige en 1891 que « l'usage du patois soit absolument proscrit à l'école ». Ou bien encore celui du conseiller général d'Antibes, M. Bessat, qui ira même jusqu'à déclarer à la même époque que les langues comme le niçois n'ont ni grammaire, ni tradition fixe, ni passé littéraire (les troubadours ont dû se retourner dans leurs tombes !). On peut alors se demander comment, faute de ces instruments de base, les gens arrivent à les parler.

Mais, non contents de punir les enfants qui parlent l'idiome local, les fonctionnaires d'Etat se donneront aussi pour mission d'éradiquer l'accent du coin. En effet, les inspecteurs notent que le français parlé par les concitoyens du département souffre d'une « prononciation vicieuse et d'intonations bizarres... » et que « l'accent local, emprunté au langage du pays, est très difficile à détruire... ». Force est de constater, un siècle plus tard, que la langue mais aussi l'accent sont en net recul en ce qui concerne la face côtière de notre département. L'italien fut lui aussi ultra-minorisé dans les enceintes scolaires car les autorités avaient peur que cette langue favorise la résistance du nissart. Le fait que certains hauts fonctionnaires français aient pu penser que le nissart puisse être de la même famille que l'italien nous montre bien leurs terribles lacunes dans le domaine des langues (situation quasi-inchangée à l'heure actuelle en France).

Durant toute cette période ainsi que la première moitié du XXe siècle, punitions, châtiments et brimades iront bon train envers les enfants ayant pour seul tort, celui de parler leur langue maternelle. Officiellement, cette situation aurait dû prendre fin en 1951, date à laquelle fut

promulguée la loi Deixonne qui prévoit, dans son article premier, l'obligation pour l'Education nationale de « rechercher les meilleurs moyens de favoriser l'étude des langues et dialectes locaux dans les régions où ils sont en usage ».

Le problème est que cette même Education nationale n'a rien fait pour que cette loi soit véritablement appliquée. En effet, il va falloir attendre quarante ans pour qu'un CAPES de langues régionales soit créé ! Entre-temps, on a officiellement le droit d'apprendre le nissart ou le provençal mais les professeurs n'existent pas ! Où plutôt si, il y en a mais qui n'ont ni le titre ni les moyens de travailler comme il se doit. Les pionniers ne pourront compter que sur la passion qu'ils ont pour cette langue que l'on disait déjà « méprisée » au XVI^e siècle, à l'heure où les Gascons « montèrent » à Paris pour suivre Henri IV. Ils bricoleront plus qu'ils ne travailleront, en constituant, faute de mieux, des « clubs » dans des établissements entre midi et deux ou après 17 heures... Et l'on peut penser que cette génération d'élèves oubliés est celle qui aurait pu inverser le cours des choses. En effet, en 1951, année de la loi Deixonne, la ville de Nice est dans une situation de bilinguisme diglossique. Preuve en est la facilité avec laquelle certaines personnes arrivées à Nice dans les années 50 s'expriment en nissart. N'ayant pas de professeurs, ils n'avaient pu apprendre notre langue que « dans la rue ». Il nous est donc permis de croire qu'une mise en place d'un enseignement généralisé du niçois, encore très vivace à l'époque, aurait maintenu le nissart comme langue de communication dans notre région au même titre que le français.

Ce n'est donc qu'en 1992 que la langue sera enseignée par des certifiés, des professeurs qui auront passé un CAPES bivalent qui leur permettra en outre de dispenser, au choix, des cours d'histoire-géo, de français, d'anglais ou d'espagnol... curieusement, l'italien ne faisant pas partie des valence au grand dam des étudiants de notre académie. Durant la première décennie, les progrès de notre enseignement seront significatifs : hausse des effectifs, du niveau des élèves, mise en place de la LV2, de filières bilingues viendront récompenser le travail des précurseurs.

Mais les restrictions budgétaires d'une part et les choix idéologiques hérités de plus de 200 ans de centralisme d'autre part ont mis à mal les acquis des années 90. Les postes du CAPES ont vu leurs chiffres chuter de 80 %. En effet, alors qu'il y avait vingt certifiés par session dans les années 90, il n'y a plus que quatre postes à l'heure actuelle (et ce depuis 2003) pour couvrir les besoins de trente-trois départements ! Alors que notre matière est jeune et se devrait de rattraper le temps perdu.

Pour la ville de Nice, six lycées sur sept dispensent un enseignement de nissart, mais la situation se dégrade car, malgré une demande toujours plus forte, il est souvent très difficile de trouver les moyens pour y répondre. Dans un des lycées de la ville, une classe de cinquante-cinq élèves (sur un seul niveau !) est totalement transparente aux yeux de l'administration ! Alors que d'autres disciplines (et pourvu que ça dure !) vivent toujours avec deux ou trois élèves par classe, les professeurs d'occitan (dans sa variante niçoise), même avec des chiffres record, n'arrivent pas à faire pérenniser leur travail. La conséquence de ce mépris est que les professeurs de langues régionales de notre académie deviennent invisibles dans les organigrammes du rectorat et sont réquisitionnés pour faire des remplacements dans leur seconde discipline, alors même que les élèves de nissart et de provençal attendent des professeurs. Cette année encore, deux professeurs d'occitan de notre académie ont jeté l'éponge pour exercer un métier qui, sans doute, les valorisera plus.

1.600 élèves ont étudié l'occitan dans le secondaire cette année. Certains ont présenté l'occitan en LV2 ou LV3. 240 ont passé l'option facultative parmi lesquels des élèves d'origines croates, capverdiennes et tunisiennes qui figureront au palmarès des plus brillants pour l'exercice écoulé. Chaque année, ces élèves prouvent, s'il en est encore besoin, aux autorités compétentes que notre langue (comme par le passé avec les immigrants italiens ou arméniens) peut être, encore à l'heure actuelle, un formidable outil d'intégration.

Pour conclure sur une note négative (déjà c'est ma spécialité !), je rappellerais que les linguistes prévoient que sur 6.000 langues existantes à l'heure actuelle sur la planète, 50 à 90 % seront appelées à disparaître sans les cinquante ans à venir. Soit une tous les quinze jours. Le nissart fera sans doute partie de ce sinistre wagon. Sachant qu'une langue ne meurt jamais de mort naturelle, certains décideurs et certaines institutions dont l'Education nationale devront assumer leurs responsabilités.

Dans les années 70, le chanteur Mauris nous conseillait de « viéure drech » (1) dans l'une de ses chansons. C'est exactement ce que veulent les professeurs de langues régionales, mais force est de constater qu'en l'état actuel des choses, il faut se tenir aux branches !

Patrice ARNAUDO ——— * « Viéure drech » : « Vivre debout ».